

Certiphyto catégorie « Décideur en entreprise non soumise à l'agrément »



Préparation à l'obtention d'un certificat individuel pour l'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques (PPP)

A2802

2 jours / 680 € HT (déjeuners compris)

25 et 26 janvier 2022 à Paris (75)

Responsable du stage : **Marie Riant**
Contact : 03 26 04 46 54 - marie.riant@semae.fr

► OBJECTIFS

- › Obtenir le certificat individuel « Décideur en entreprise non soumise à agrément » afin de :
 - Pouvoir acheter et utiliser les produits chez un tiers, organiser leurs utilisations, conformément au référentiel d'agrément d'entreprise
 - Pouvoir acheter et utiliser les produits pour son propre compte et pour une activité autre que la production agricole au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime
 - Pouvoir acheter, manipuler et utiliser des produits pour son propre compte ou dans le cadre de l'entraide en exploitation agricole

► PUBLIC CONCERNÉ

- › Toute personne responsable dans l'entreprise qui achète, utilise et organise l'utilisation de PPP dans l'entreprise

► PRÉREQUIS

- › AUCUN

“ L'avis des stagiaires

Hugues

*Excellente pédagogie du formateur.
J'ai apprécié les ateliers « jeu »*



LES + DE LA FORMATION

- En entreprise ou inter-entreprises : les exemples porteront sur les espèces travaillées par les participants

► PROGRAMME

› **Adaptation de la formation aux spécificités liées aux métiers de la production de semences pour l'utilisation des PPP et aux évolutions réglementaires.**

› **Thème réglementation et sécurité environnementale**

Les mêmes points que pour le certificat catégorie opérateur, sont abordés pour, ce thème, enrichis des points suivants :

- Responsabilités de l'employeur, de l'apporteur et vis-à-vis des tiers
- Traçabilité tout au long du processus

› **Thème santé sécurité applicateur :**

Les mêmes points que pour le certificat catégorie opérateur, sont abordés pour, ce thème, enrichis des points suivants :

- Plan de formation et formation des salariés dans le cadre de l'agrément
- Consignes d'intervention sur les chantiers
- Information des commanditaires

› **Thème réduction de l'usage, méthodes alternatives :**

Les mêmes points que pour le certificat catégorie opérateur, sont abordés pour, ce thème, enrichis des points suivants :

- Analyse de la situation et évaluation de la nécessité d'intervenir
- Raisonnement des interventions
- Choix des produits
- Adaptation des doses
- Evaluation comparative de l'utilisation des PPP et techniques alternatives

› **Test de validation des connaissances (30 questions)**

› **Possibilité de faire le test seul sur demande 150 € HT/ personne**

► MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application
- › Travaux de réflexion en groupe et individuel
- › Partages d'expériences
- › Présentation de schémas de synthèse et d'illustrations

► ÉVALUATION ET SUIVI

- › Tests de validation des acquis, questionnaire de satisfaction, attestation de formation